



Code entreprise :
Nom de l'employeur :
Code Site :
Nom de l'établissement :
Civilité :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville et Pays :
N°SS :

BULLETIN DE RÉTRACTATION/SOUSCRIPTION POUR LA FRANCE

(À retourner entre le 23 juin et le 28 juin 2022 au plus tard)

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des conditions définitives de l'offre « Act 2022 », en particulier du prix de souscription,

décide de révoquer ma demande de réservation et de souscription faite dans le cadre de l'offre Act 2022. J'ai bien noté qu'aucune souscription à l'augmentation de capital de Nexans réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Groupe France ne sera réalisée en mon nom, la présente rétractation valant pour l'intégralité de ma réservation.

OU

n'ayant pas fait de demande de réservation, décide de souscrire des actions Nexans dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe France de Nexans et par l'intermédiaire du FCPE Nexans Plus 2022, après avoir pris connaissance de la Brochure d'Information « Act 2022 » et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du compartiment « Nexans Plus 2022 C » du FCPE Nexans Plus 2022 mis à ma disposition avec le présent bulletin, dans les conditions suivantes :

Ma souscription par apport personnel (10 euros minimum) :

J'ai bien noté que mon versement dans le compartiment « Nexans Plus 2022 C »

A , 0 0 €

sera automatiquement augmenté d'un complément bancaire égal à 5 fois mon apport personnel

(et que ma souscription incluant le complément bancaire ne peut excéder 2,5 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2022).

Mon règlement :

Par prélèvement sur salaire en 12 mensualités, pour un montant global de :

B , 0 0 €

J'autorise mon employeur à retenir chaque mois sur mon salaire 1/12^e de l'avance accordée,

la première retenue étant faite sur le salaire d'août 2022. Le montant de l'avance, soit (B), ne peut dépasser le moins élevé de 4 000 € ou 1/10^e de mon salaire annuel net.

ET/OU

Par prélèvement SEPA sur mon compte bancaire qui interviendra le 8 juillet 2022

C , 0 0 €

d'un montant de :

→ Je m'assure que $A = B + C$.

J'adhère aux déclarations et engagements mentionnés à la suite de ce bulletin de révocation/souscription.

Date : le 2022

Signature :

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- Je déclare que je suis titulaire d'un contrat de travail avec Nexans ou une des filiales adhérentes au Plan d'Épargne Groupe France (PEGF). J'ai noté qu'en cas de rupture de mon contrat de travail avant le 28 juin 2022 (inclus), ma demande de souscription ne sera pas prise en compte.
- Je déclare que j'aurai au moins 3 mois d'ancienneté dans le Groupe Nexans au 28 juin 2022. Cette ancienneté peut prendre en compte toutes les périodes travaillées au sein du Groupe Nexans entre le 1^{er} janvier 2021 et le 28 juin 2022.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à l'opération Act 2022 contenues dans le dossier de souscription mises à ma disposition sur le site internet de Nexans dédié à Act 2022.
- Je suis informé(e) que le montant total de mon investissement dans Act 2022 (complément bancaire inclus), et des versements volontaires que j'effectuerais en 2022 dans la PEGF, ne doit pas excéder 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2022.
- J'ai pris note qu'indépendamment de la limite de 25 % ci-dessus, en l'absence de réservation effectuée, le montant de ma **demande de souscription** dans le cadre d'Act 2022, incluant le complément bancaire, **pendant la période de rétractation et de souscription, ne peut excéder 2,5 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2022**. Je reconnais avoir été informé(e), après lecture des documents mis à ma disposition, que
 - le montant de ma souscription pourra être réduit en cas de sursouscription selon les modalités décrites dans la Brochure d'Information ;
 - les règlements du PEGF et des FCPE Nexans Plus 2022 et Actionnariat Nexans sont à ma disposition auprès de la Direction des Ressources Humaines ;
 - j'ai la possibilité de diversifier mon investissement dans le cadre du PEGF par l'intermédiaire des autres FCPE proposés dans le cadre du dispositif d'épargne salariale de mon entreprise.
- J'ai bien noté qu'en contrepartie de ma souscription à Act 2022, je recevrai un nombre de parts du Compartiment Nexans Plus 2022 C du FCPE du FCPE Nexans Plus 2022 représentant la quote-part de mes droits sur les actifs de ce fonds.
- Je reconnais avoir été informé(e) que mes avoirs dans le Compartiment Nexans Plus 2022 C du FCPE Nexans Plus 2022 seront indisponibles pendant une durée de 5 ans, sauf dans les cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation française applicable et qu'ils ne pourront être arbitrés pendant cette période vers les autres FCPE du PEGF.
- Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin.
- J'ai bien noté qu'en cas de double souscription par internet et par bulletin papier, seule ma souscription par internet sera considérée comme étant valable. Ma souscription par bulletin papier sera nulle et non avenue.

Paiement par prélèvement sur salaire

- Dans le cas où la rupture de mon contrat de travail surviendrait, quel qu'en soit le motif, avant le complet remboursement par mensualités de l'avance sur salaire dont j'ai bénéficié pour le règlement de ma souscription, j'autorise irrévocablement mon employeur à retenir le montant des prélèvements sur salaire restant dus pour ma souscription, sur mon dernier salaire ou sur toutes autres sommes qui me seraient dues.
- Dans le cas où je demanderais un rachat total ou partiel de mes parts de FCPE, suite à un cas de déblocage anticipé, avant d'avoir remboursé le total de l'avance sur salaire faite par mon employeur, j'autorise expressément l'établissement teneur de comptes à prélever, au profit de Nexans SA ou de mon employeur, le solde des prélèvements sur salaire restants dus pour ma souscription sur le montant provenant du rachat de mes parts.

Défaut de paiement

- En cas de défaut de paiement de mon règlement par prélèvement SEPA, ma souscription sera annulée de plein droit à hauteur du montant du paiement non réglé par le prélèvement SEPA.
- En souscrivant à l'offre Act 2022, j'autorise irrévocablement mon employeur ou le teneur de compte du FCPE Nexans Plus 2022 à faire procéder au rachat, sans préavis ni notification préalable, de mes parts de FCPE, conformément à la réglementation en vigueur, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement de toutes sommes qui resteraient dues à raison de ma souscription.

Données personnelles

- J'ai bien noté que les informations contenues dans le présent bulletin seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données dont Nexans SA est responsable, mis en place avec l'assistance de mon employeur pour faire valoir mes droits au titre de la souscription d'actions Nexans par l'intermédiaire du FCPE Nexans Plus 2022 et pour les besoins de la gestion du PEGF ;
- J'autorise l'utilisation et la communication des données personnelles fournies dans ce document par/et à Nexans SA et mon employeur, au teneur de compte conservateur de parts (BNP Paribas SA), au gestionnaire des FCPE liés à l'opération Act 2022 (BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France), au centralisateur des souscriptions (BNP Paribas SA par l'intermédiaire de son métier BNP Paribas E&RE) et à tout autre intervenant expressément autorisé à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter pour les besoins exclusifs de la gestion du PEGF et des FCPE concernés, la tenue des comptes et le stockage informatique de ces données ;
- Les données personnelles demandées dans le présent bulletin sont nécessaires et obligatoires à la participation à Act 2022. En l'absence de celles-ci, ma souscription ne pourra pas être prise en compte. Elles seront conservées le temps nécessaire à la conclusion de l'opération et pour les besoins de la gestion du PEGF et des FCPE concernés ;

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (sous réserve des obligations légales d'archivage), pour toute information concernant mes données personnelles :
 - En contactant le centralisateur des souscriptions et teneur de compte conservateur de parts de FCPE, BNP Paribas S.A., par l'intermédiaire de son métier BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises -TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09, ou en se connectant au site : <http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/Pages/Contact.aspx>
- J'ai noté que j'ai un droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement (sous réserve des obligations légales d'archivage) et à la communication de mes données à caractère personnel après mon décès (sous réserve que mes avoirs aient tous été rachetés, et d'archivage).

- J'ai également noté que le délégué à la protection des données et Correspondant Informatique et Libertés de Nexans est : Mme Cecilia James, Nexans, 4 allée de l'Arche 92070 Paris-La Défense cedex, contact.privacy@nexans.com. Je note également que je dispose du droit de saisir l'autorité de contrôle française, la CNIL, pour toutes questions relatives à la protection de mes données personnelles.

La procédure du groupe Nexans en matière de protection des données personnelles est disponible sur l'intranet « Ethics Compliance » de Nexans.

Je suis informé(e) que la notice d'information relative à la protection des données personnelles de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est disponible à l'adresse suivante : <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/Pages/protection-des-donnees>